

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil seize, le 6 octobre à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Denis BANDELIER, Martine BENJAMAA, Josette BESSE, Jacques BOUQUENEUR, Jean-Claude BOUROUH, Claude BRUCKERT, Jacques DEAS, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Gérard FESSELET, Daniel FRERY, Sophie GUYON, Fatima KHELIFI, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Robert NATALE, Didier MATHIEU, Pierre OSER, Jean RACINE, Roger SCHERRER, Jean-Claude TOURNIER, Dominique TRELA, Pierre VALLAT, Bernard VIATTE **membres titulaires** et Bernard CERF **membre suppléant**.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Marielle BANDELIER, Anissa BRIKH, Laurent BROCHET, Roland DAMOTTE, Christine DEL PIE, Joseph FLEURY, Marie-Lise LHOMET, Bernard LIAIS, Cédric PERRIN, Frédéric ROUSSE, Claude SCHWANDER, Bernard TENAILLON.

Avaient donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Anissa BRIKH à Christian RAYOT, Laurent BROCHET à Didier MATHIEU, Christine DEL PIE à Denis BANDELIER, Marie Lise LHOMET à Josette BESSE, Bernard LIAIS à Jean Claude TOURNIER, Cédric PERRIN à Jean Louis HOTTLET, Bernard TENAILLON à Bernard CERF.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 28 septembre	Le 28 septembre	En exercice	41
		Présents	30
		Votants	36

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents Sophie GUYON est désignée.

2016-07-14 Service Ordures Ménagères-Adoption du Rapport Annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés

Rapporteur : André HELLE

Vu l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales
Vu le décret n° 2000-404 du 11 mai 2000,

Les indicateurs techniques et financiers, figurant obligatoirement dans le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public définis par le décret ci-dessus sont les suivants :

INDICATEURS TECHNIQUES

- Nombre d'habitants desservis
- Fréquence des collectes
- Localisation des déchetteries
- Collectes séparatives : types de déchets concernés
- Types de collectes
- Récapitulatif des tonnages collectés
- Localisation des unités de traitement
- Nature des traitements et des valorisations réalisées

LES INDICATEURS FINANCIERS

- Modalité d'exploitation du Service d'élimination (régie, délégation.....) en distinguant, les différentes collectes.
- Montant annuel global des dépenses du Service et modalités de financement.
- Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises sur contrat.
- Ces indicateurs peuvent, éventuellement être complétés par d'autres indicateurs.

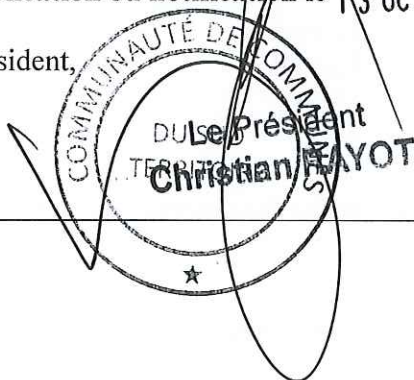
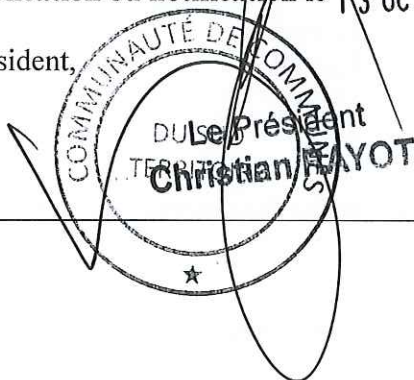
Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents décide :

- **d'adopter le rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Élimination des déchets de la Communauté de Communes du Sud Territoire au titre de l'année 2015**

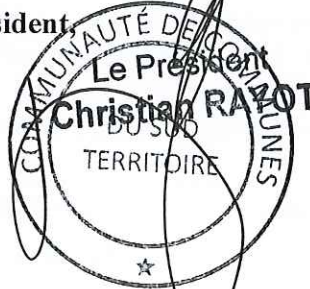
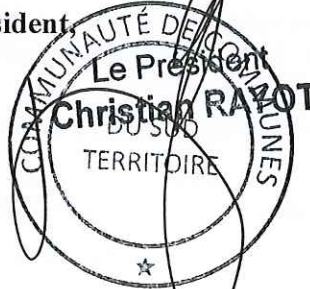
Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Et publication ou notification le 13 OCT. 2016

Le Président,



Christian RAYOT

Le Président,



Christian RAYOT

Envoyé en préfecture le 13/10/2016

Reçu en préfecture le 13/10/2016

Affiché le

Bescher
Leveillé

ID : 090-249000241-20161006-2016_07_14-DE

RAPPORT D'ACTIVITE 2015 ORDURES MENAGERES

Envoyé en préfecture le 13/10/2016

Reçu en préfecture le 13/10/2016

Affiché le



ID : 090-249000241-20161006-2016_07_14-DE

RAPPORT
D'ACTIVITE 2015
DES MAIRES MENAGEES

L'EDITO



C'est avec grand plaisir que je vous présente notre rapport annuel 2015.

Depuis la prise de compétence par la CCST de la collecte et du traitement des déchets au 1 janvier 2011, nos tarifs sont restés stables, malgré une évolution du coût de traitement d'environ 20 %.

La participation des usagers n'a progressé que de 0.4 % depuis 2011.

2015 est marquée par l'installation du contrôle d'accès à la déchetterie de Fêche l'église afin de mieux maîtriser les apports extérieurs à la Communauté de Communes. Nous avons ainsi pu comptabiliser plus de 30300 passages en moins de 6 mois. Nous en avons conclu à la nécessaire construction d'une nouvelle déchetterie, investissement important mais propice à un meilleur service à nos usagers. Plus de proximité encouragera d'autant plus nos habitants déjà fortement engagés dans le tri. Son ouverture est prévue pour 2017 et se situera à Florimont.

2015 est aussi le point d'achèvement du plan local de prévention des déchets mis en place en 2011. Je rappellerai qu'il avait pour objectif de réduire de 7 % la production annuelle de déchets ménagers. Certes, l'augmentation des tonnages de déchets verts, en lien notamment avec l'interdiction de brulage de la Préfecture, nous a fortement impacté pour un résultat final inachevé de -5,05 % de réduction contre les 7 % attendus. Mais, l'effort de réduction est bien là. Il convient enfin de vous féliciter toutes et tous pour l'énorme engagement dont vous avez fait preuve en réduisant vos ordures ménagères de 10 % durant cette période alors que nous étions d'ors et déjà détenteurs d'excellents résultats bien avant la CAB ou PMA. Nous restons donc exemplaires en matière de réduction de nos déchets.

Merci à toutes les personnes qui ont participé à ce plan.

Quant à nos performances en matière de tri, nous constatons encore une légère baisse des tonnages d'ordures ménagères résiduelles (-0.3%), collecte sélective (0.81%).

Bravo pour ce comportement « éco-citoyen ». Il reste un effort à produire sur le tri du verre (il reste 12% de verre dans les Ordures Ménagères). Je compte sur vous.

Je n'oublie pas de remercier et féliciter tout notre personnel pour leur implication et leur sérieux dans leur travail de tous les jours. La Communauté de Communes du Sud Territoire sait qu'elle peut compter sur vous pour rester dans le peloton de tête des collectivités des plus performantes.

Merci et bonne lecture.



André HELLE

**Vice-président du Service
Ordures Ménagères**

SOMMAIRE

Envoyé en préfecture le 13/10/2016

Reçu en préfecture le 13/10/2016

Affiché le



ID : 090-249000241-20161006-2016_07_14-DE

P1



PRESENTATION DU SERVICE

PARTIE 1 ▼

P2 A. LE TERRITOIRE

La CCST et la prise de compétence.

P3 B. L'ORGANISATION DU SERVICE

Le ramassage des ordures, la redevance incitative, la grille de dotation et les horaires.

P7



BILAN ET INDICATEURS D'ACTIVITES

PARTIE 2 ▼

P8 A. TONNAGE

La collecte au porte à porte, la collecte sélective et l'apport volontaire.

P12 B. LA DECHETTERIE

Tonnage par matériaux, son l'évolution et la fréquentation de la déchetterie.

P16 C. LA LIVRAISON DES BACS

Services rendus aux usagers.

P17



LES ASPECTS FINANCIERS

PARTIE 3 ▼

P18 A. FONCTIONNEMENT DEPENSES ET RECETTES

P19 B. INVESTISSEMENT DEPENSES ET RECETTES

Envoyé en préfecture le 13/10/2016

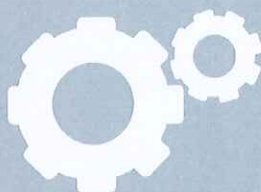
Reçu en préfecture le 13/10/2016

Affiché le

13/10/2016

ID : 090-249000241-20161006-2016_07_14-DE

P25



LES ACTIONS

PARTIE 4 ▼

P26 **A. SPECTACLES ET SENSIBILISATION**

La sensibilisation au gaspillage alimentaire.

P28 **B. COLLECTE SPECIALE DEEE**

Organisation de collectes pour les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE).

Envoyé en préfecture le 13/10/2016

Reçu en préfecture le 13/10/2016

Affiché le

BRENET
LEVALLOIS

ID : 090-249000241-20161006-2016_07_14-DE

1. PRESENTATION DU SERVICE

A. LE TERRITOIRE



La Communauté de Communes du Sud Territoire est située au sud du département du territoire de Belfort, aux portes de la Suisse et du Haut Rhin.

La CCST a pris la compétence collecte et traitement des déchets au 1er janvier 2011. La compétence traitement est transférée au SERTRID (Syndicat d'études et de Réalisations pour le Traitement Intercommunal des Déchets) depuis 2001. Ce syndicat assure la valorisation énergétique des ordures ménagères résiduelles, des encombrants incinérables, ainsi que le suivi de la filière de compostage des déchets verts.

NOUVELLES COMMUNES

Au 1er Janvier 2013, les Communes de: Boron, Brebotte, Bretagne, Froidefontaine, Grosne, Recouvrance, Vellescot, Joncherey et Thiancourt ont intégré la CCST.

L'intégration de ces communes ne change rien au fonctionnement du Service Ordures Ménagères, celles-ci étaient déjà collectées en tant que Communes adhérentes. C'est aussi le cas pour Autrechêne et Novillard.

CHIFFRES CLES

29 COMMUNES DESSERVIES

Autrechêne, Beaucourt, Boron, Brebotte, Bretagne, Chavanatte, Chavannes-les-Grands, Courcelles, Courtelevant, Croix, Delle, Faverois, Fêche-l'Eglise, Florimont, Froidefontaine, Grandvillars, Grosne, Joncherey, Lebetain, Lepuix-Neuf, Montbouton, Novillard, Réchésy, Recouvrance, Saint-Dizier-l'Evêque, Suarce, Thiancourt, Vellescot, Villars-le-Sec.

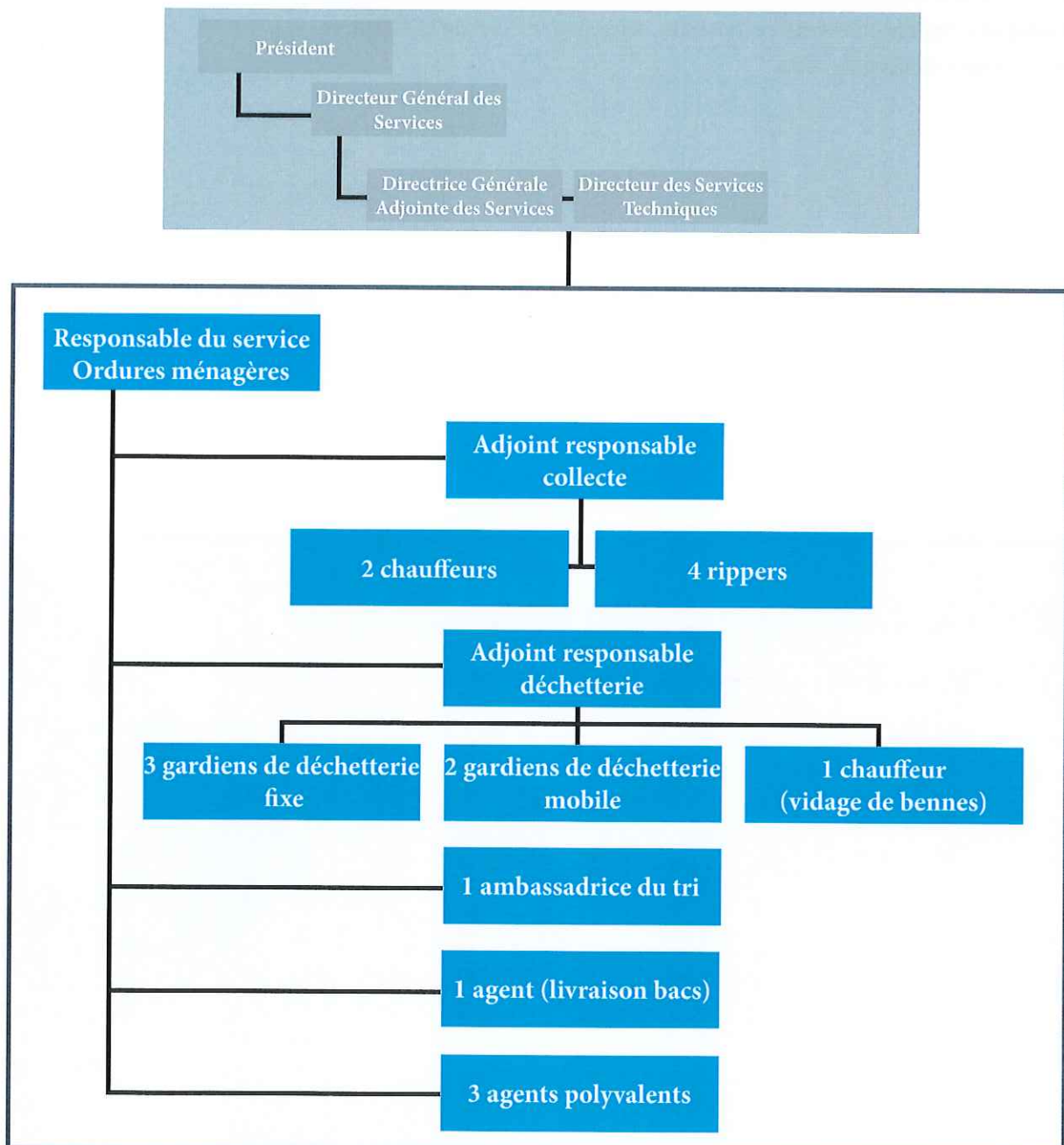
24481 HABITANTS

8940 ABONNES

B.L'ORGANISATION DU SERVICE



LE SERVICE ORDURES MÉNAGÈRES DE LA CCST
COMPTE 20 AGENTS DONT 17 TITULAIRES ET 3
EMPLOIS AIDÉS RÉPARTIS COMME SUIT :



COLLECTE/DECHETTERIE FIXE ET MOBILE/ LIVRAISON DES BACS



Nos bacs à ordures ménagères résiduelles sont collectés en C1, c'est-à-dire 1 fois par semaine. Quant aux bacs de collecte sélective, ils sont collectés en C0.5 soit une fois tous les 15 jours.

La déchetterie fixe de Fêche l'Eglise accueille les usagers des 29 communes aux horaires suivants :

Du lundi au samedi :

Horaires d'été : (du 1er avril au 30 septembre)
9H-12H et 13H30-18H30

Horaires d'hiver (du 1er octobre au 31 mars)
9H-12H et 13H30-17H30
APPORTS LIMITES A 1M3 PAR JOUR.

La benne de la déchetterie mobile est déposée de 12H30 à 18H00 dans chaque commune de la CCST tous les 2 mois, pour les communes de GRANDVILLARS, BEAUCOURT, DELLE plusieurs secteurs sont définis, les usagers se réfèrent au calendrier de collecte.

Votre Communauté de Communes a mutualisé l'accueil des usagers pour l'eau, l'assainissement et les ordures ménagères au pôle technique de Grandvillars.

Ainsi, pour les livraisons, les retraits, les échanges ou les réparations de bacs, les usagers peuvent contacter l'accueil et effectuer toutes les démarches nécessaires en cas d'emménagement ou de déménagement, avec un seul interlocuteur pour les abonnements d'eau et d'ordures ménagères.

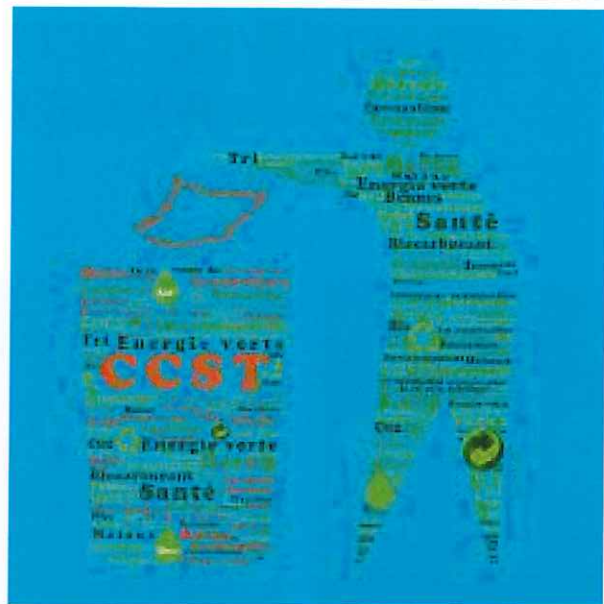
Les horaires de l'accueil sont les suivants :

Du lundi au jeudi:

8H30 à 12H00 et de 13H30 à 17H30

Le vendredi :

8H30 à 12H00 et de 13H30 à 16H30



REDEVANCE INCITATIVE

Notre mode de financement concernant le SOM* est la redevance incitative depuis le 1er janvier 2005. C'est un financement équitable lié au service rendu. Il applique le principe « pollueur payeur ». Au même titre que l'eau ou l'électricité, chaque usager paye en fonction de sa « consommation », à savoir la quantité de déchets qu'il produit et qu'il présente à la collecte. Les habitants sont donc encouragés à modifier leur comportement en renforçant leur geste de tri afin de limiter leur production d'ordures ménagères.

Chaque foyer est doté de deux bacs (les bacs seront adaptés à la composition du foyer, pour les habitats collectifs le volume des bacs sera calculé en fonction du nombre d'habitants des logements) :

- Un bac à ordures ménagères (couvercle bleu)
- Un bac de collecte sélective (couvercle jaune)

Tous les bacs sont équipés d'une puce électronique. Ce système permet d'identifier et d'enregistrer les collectes.

Chaque foyer sera facturé en fonction du nombre de fois que le bac d'ordures ménagères sera collecté. Le bac de collecte sélective n'intervient pas dans le calcul de la facture. La tarification est structurée en 2 parts.

Une part fixe : Il s'agit de la participation aux services (administration, collectes, gestion des bacs, l'accès à la déchetterie fixe, déchetterie mobile, bennes à déchets verts dans certaines communes, éco-point verre).

Une part variable à la présentation : incitative au tri, indexée sur le volume du bac ordures ménagères.



GRILLE DE DOTATION

1 PERSONNE	2 PERSONNES	3 PERSONNES	4 PERSONNES	5 PERSONNES	6 PERSONNES ET PLUS
Coût annuel de la participation aux services 102,65	Coût annuel de la participation aux services 143,70	Coût annuel de la participation aux services 181,51	Coût annuel de la participation aux services 240,94	Coût annuel de la participation aux services 240,94	Coût annuel de la participation aux services 298,20
Coût de la présentation du bac OM (bleu) 1,50	Coût de la présentation du bac OM (bleu) 1,83	Coût de la présentation du bac OM (bleu) 2,00	Coût de la présentation du bac OM (bleu) 2,33	Coût de la présentation du bac OM (bleu) 2,33	Coût de la présentation du bac OM (bleu) 2,82
 80 Litres	 120 Litres	 140 Litres	 180 Litres	 180 Litres	 240 Litres
 120 Litres	 140 Litres	 180 Litres	 240 Litres	 360 Litres	 360 Litres

Envoyé en préfecture le 13/10/2016

Reçu en préfecture le 13/10/2016

Affiché le



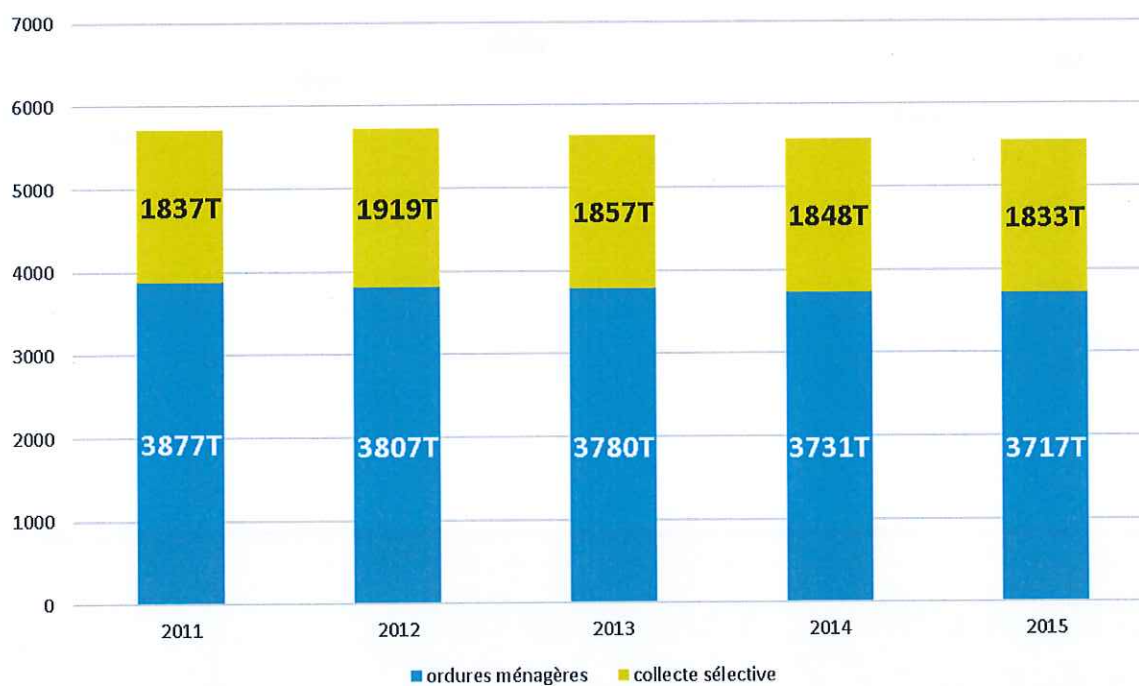
ID : 090-249000241-20161006-2016_07_14-DE

2.BILAN ET INDICATEURS D'ACTIVITES

A. TONNAGE



LA COLLECTE AU PORTE A PORTE



On note une légère baisse de 0,3 % en ordures ménagères résiduelles, et une baisse un peu plus importante soit 0,81 % pour la collecte sélective. On peut expliquer cette légère diminution par une baisse de consommation de la part des usagers.



LA COLLECTE SELECTIVE (HORS VERRE)



VALORISATION ENERGETIQUE

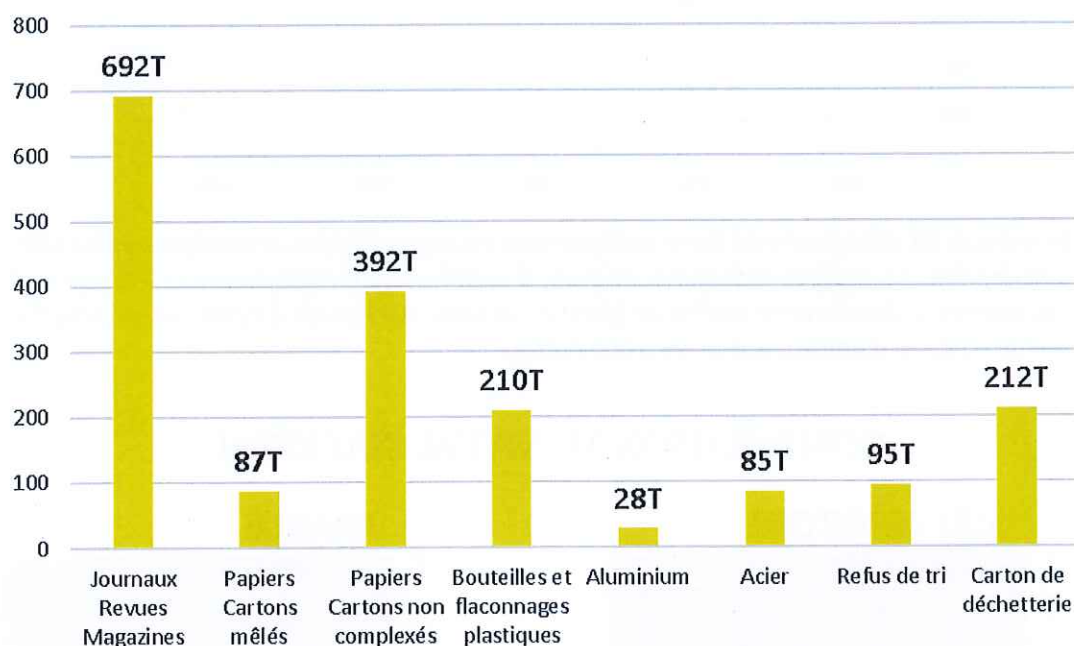
Les collectes traditionnelles sont traitées à l'usine d'incinération de Bourgne. Leur combustion génère de l'électricité.

VALORISATION MATIERE

La collecte sélective est traitée dans un centre de tri pour séparer différentes matières : papiers, plastiques... Ces matériaux sont ensuite transférés dans des centres spécialisés pour être recyclés.



LA RÉPARTITION DE LA COLLECTE SÉLECTIVE (EN T) EN 2015



Le point vert

Il ne veut pas dire que le produit se recycle, ce sigle signifie seulement que le producteur paye une taxe pour promouvoir la collecte et le recyclage des déchets.



Anneau de Moebius

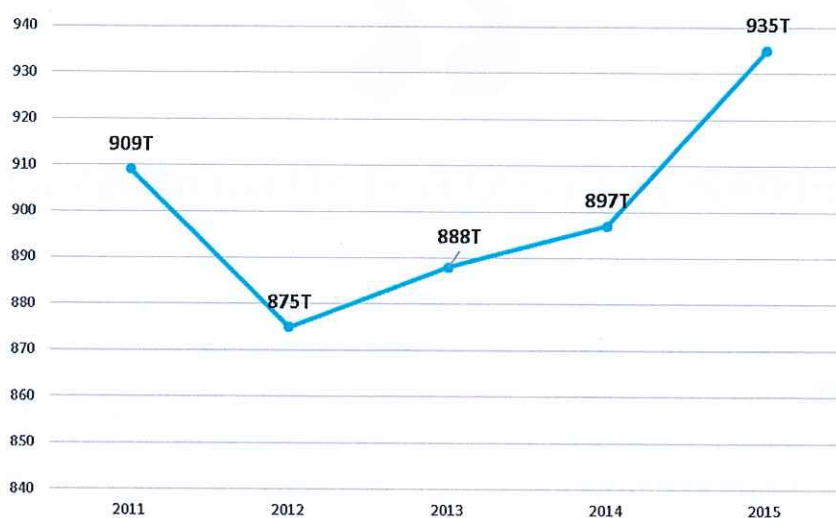
Ce sigle signifie que l'emballage du produit est recyclable.



Le verre

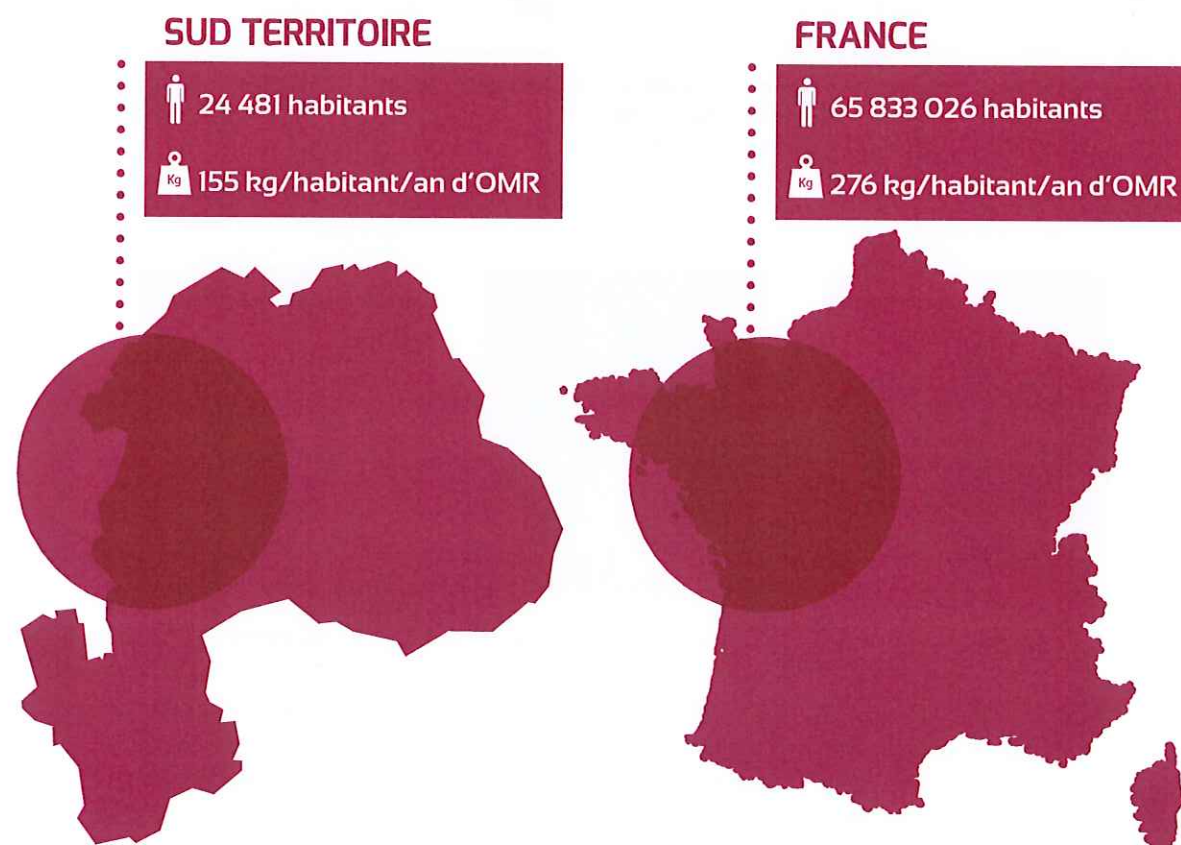
La CCST met à disposition des usagers 86 points d'apport volontaire pour le verre.

L'APPORT VOLONTAIRE (LE VERRE)



Nos performances relatives au tri du verre ménager sont en augmentation, cependant après avoir réalisé une caractérisation des ordures ménagères en 2016, il apparaît qu'il reste encore 12% de verre dans les ordures ménagères. Il faudra donc mettre en place des actions sur l'année à venir afin de sensibiliser les usagers sur le tri de ce matériau qui se recycle à l'infini.

COMPARAISON AU NIVEAU NATIONAL

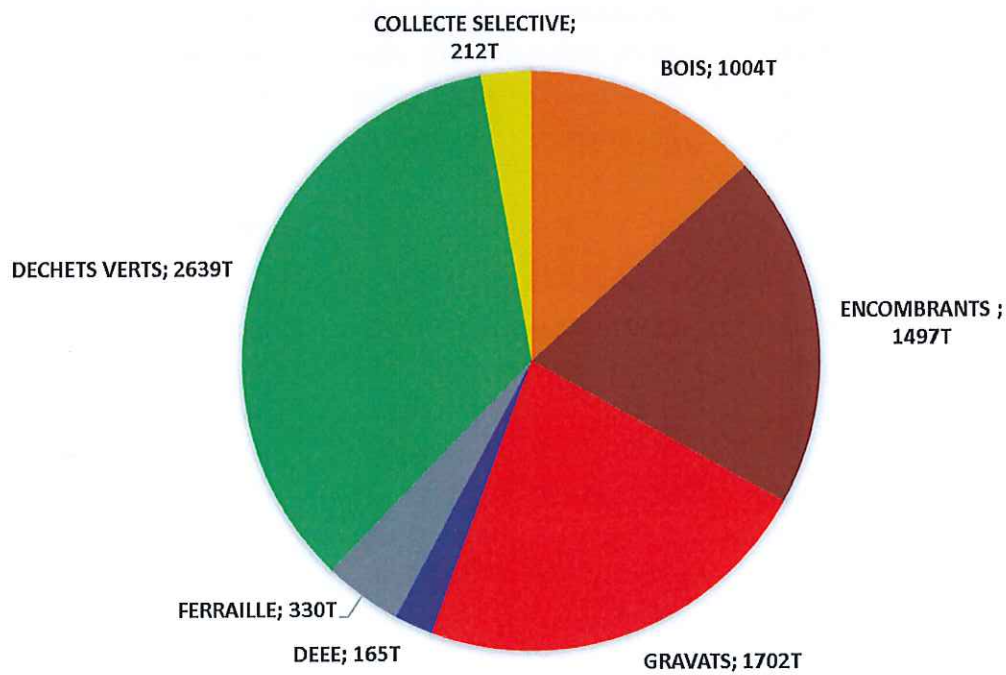


Source : Enquête nationale ADEME 2013 / Référentiel national 2015 des coûts du service public de gestion des déchets

B. LA DECHETTERIE



TONNAGE PAR MATÉRIAU EN 2015



TRAITEMENT DES DEPOTS EN DECHETTERIE



La ferraille fait également l'objet d'une revalorisation matière : elle est déposée chez PIETRA, ferrailleur qui récupère les métaux réutilisables, ainsi que les batteries contenant du plomb.



Les déchets dangereux et diffus, (huile alimentaire, solvant, diluant, aérosols, phytos, peinture, colle, mastics, etc) sont pris en charge par CHIMIREC, une société spécialisée qui assure leur transformation. Cette société est située dans le Jura à Montmorot.



Les végétaux sont collectés et transformés en compost par la Société Sundgau Compost, située à Hirsingue en Alsace.



Le verre est collecté et trié par la Société MINERIS de Saint Menges, puis revalorisé par la Société OI de Gironcourt. Ces deux sociétés sont situées dans les Vosges.



Le bois est collecté par la Société Fers et Métaux située à Vesoul, puis revalorisé par la Société PIETRA France située à Lure (ex Isoroy) qui fabrique des panneaux de particules. Ces deux sociétés sont situées en Haute-Saône.



Les encombrants sont incinérés par le SERTRID BOUROGNE 90.



Les gravats et inertes sont déposés aux Carrières Comtoises de Saint Dizier l'Evêque à quelques kilomètres de la déchetterie (centre enfouissement classe 3).



Les pneus sont recyclés par Alpha Recyclage à destination des cimenteries ou sous-couches routières etc. Cette société est située à Brévans dans le Jura.



Le carton rejoint la filière : Papeterie du Kayserberg 68



Le polystyrène est recyclé par la Société KNAUF EST, qui l'utilise en grosse quantité. Cette société s'est équipée pour recycler ses propres déchets de polystyrène. Pour amortir son matériel, celle-ci récupère dans les déchetteries le polystyrène propre, cette filière ne coûte au SOM que l'achat de sacs plastiques pour le stockage.



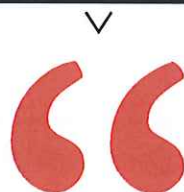
Les piles sont collectées par la Société Alsadis. Celles-ci sont entreposées et reconditionnées chez Cernay Environnement. La Société COREPILE, située à Paris, gère l'ensemble de la traçabilité.



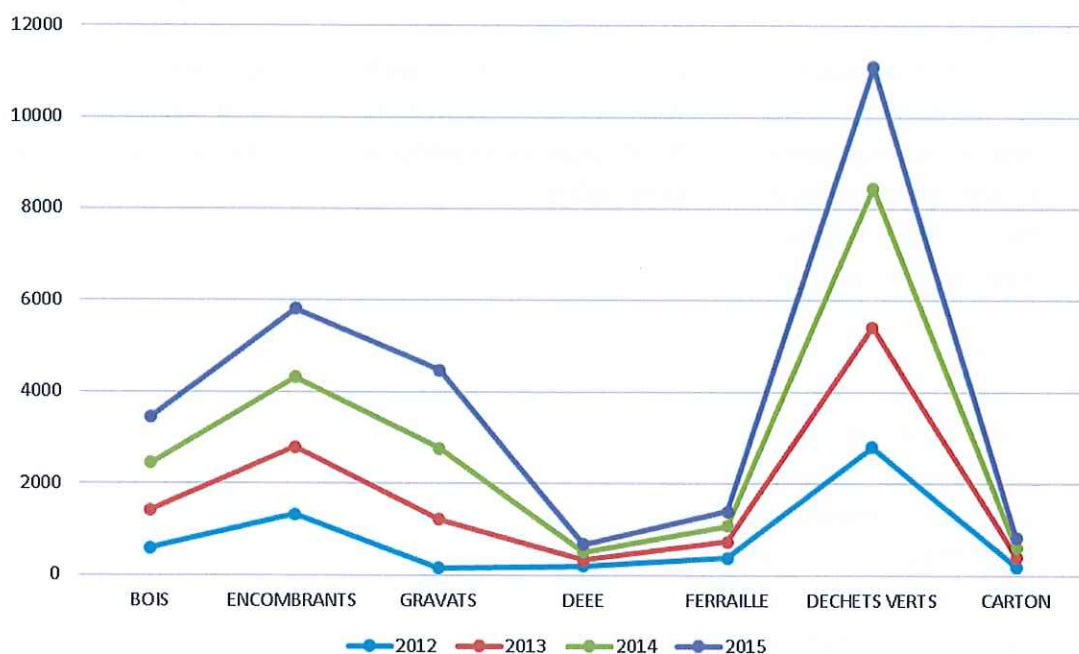
Les ampoules et les tubes néons sont collectés par ALTEM SA à Strasbourg. Deux recycleurs LUMIVER à Seclin situé dans le Nord et TCMS à Saint-Thibaul situé au Sud de Paris sont chargés de revaloriser ces produits. RECYLUM gère l'ensemble de la traçabilité.



Les D3E sont revalorisés en partie par l'association ENVIE, située à Valentigney pour les appareils ménagers électriques, par JURA TRI, situé dans le Jura pour le hors-froid, et par ENVIE 2E situé à Fesches-Le-Chatel dans le Doubs pour le froid.



EVOLUTION DES TONNAGES PAR MATÉRIAU EN DÉCHETTERIE



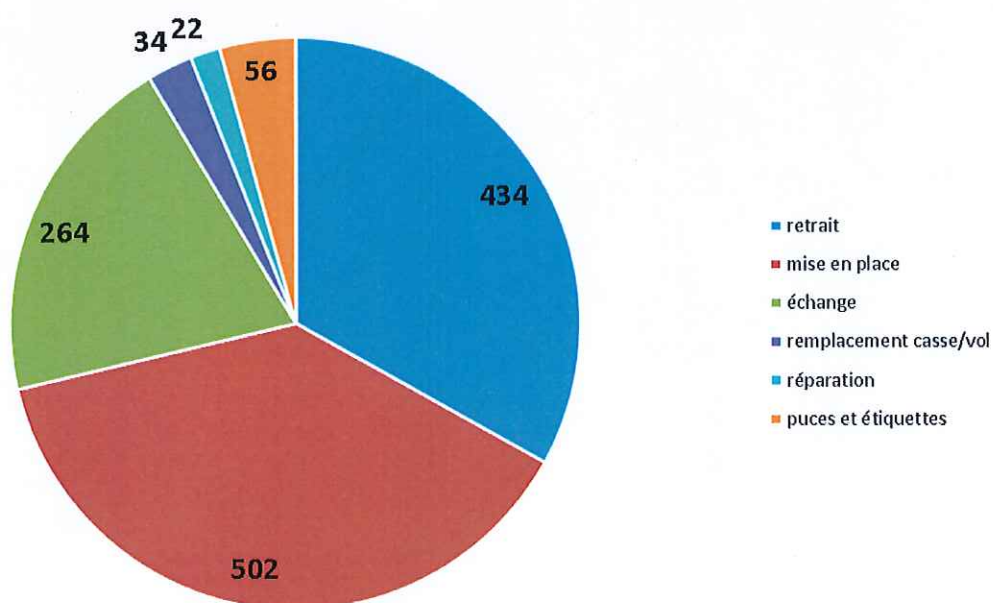
FRÉQUENTATION DE LA DÉCHETTERIE EN 2015 (NOMBRE DE VÉHICULES)



Les passages en déchetterie sont comptabilisés à compter du 1er juillet 2015, date à laquelle le contrôle d'accès a été mis en place, 7402 badges ont été distribués par nos services, nous permettant la mise à jour de notre base de données. 30 300 passages ont été comptabilisés pour 6 mois.

C. LA LIVRAISON DES BACS

“



Le service ordures ménagères de la CCST a repris en régie la gestion du parc de bacs. En 2015, 1312 interventions ont été réalisées.

Envoyé en préfecture le 13/10/2016

Reçu en préfecture le 13/10/2016

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 090-249000241-20161006-2016_07_14-DE

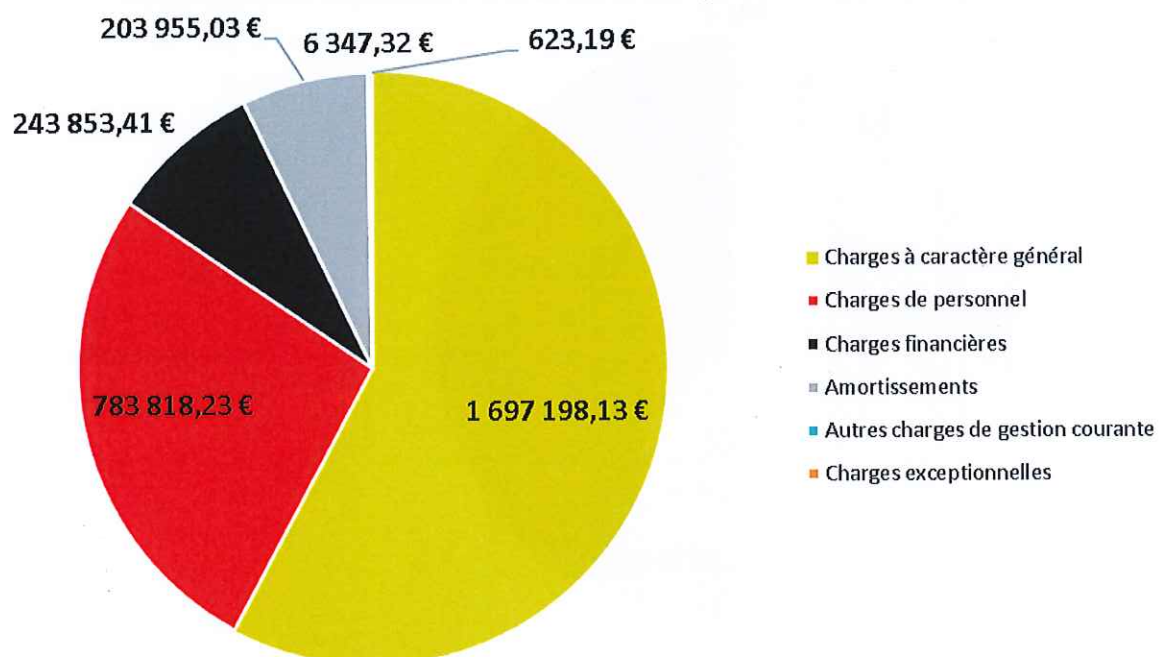
3.LES ASPECTS FINANCIERS

A. FONCTIONNEMENT

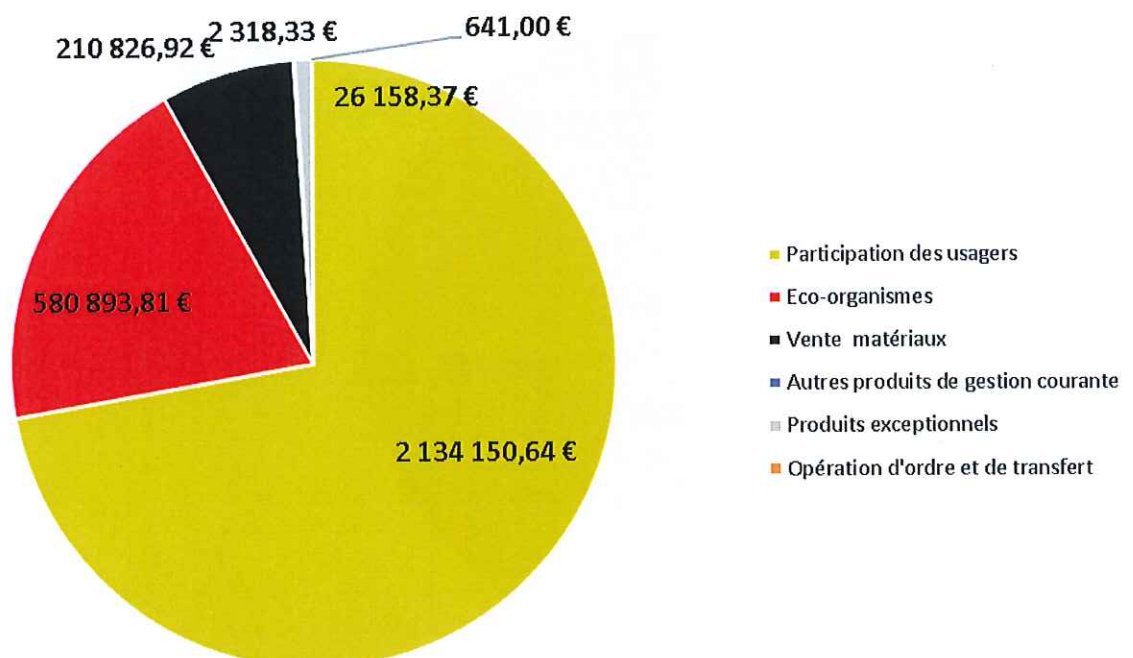
DEPENSES ET RECETTES



COMPTE ADMINISTRATIF 2015 SECTION FONCTIONNEMENT DEPENSES (2 829 975,40 €)



COMPTE ADMINISTRATIF 2015 SECTION FONCTIONNEMENT RECETTES (2 954 989,07 € SANS REPORT DE RESULTAT)

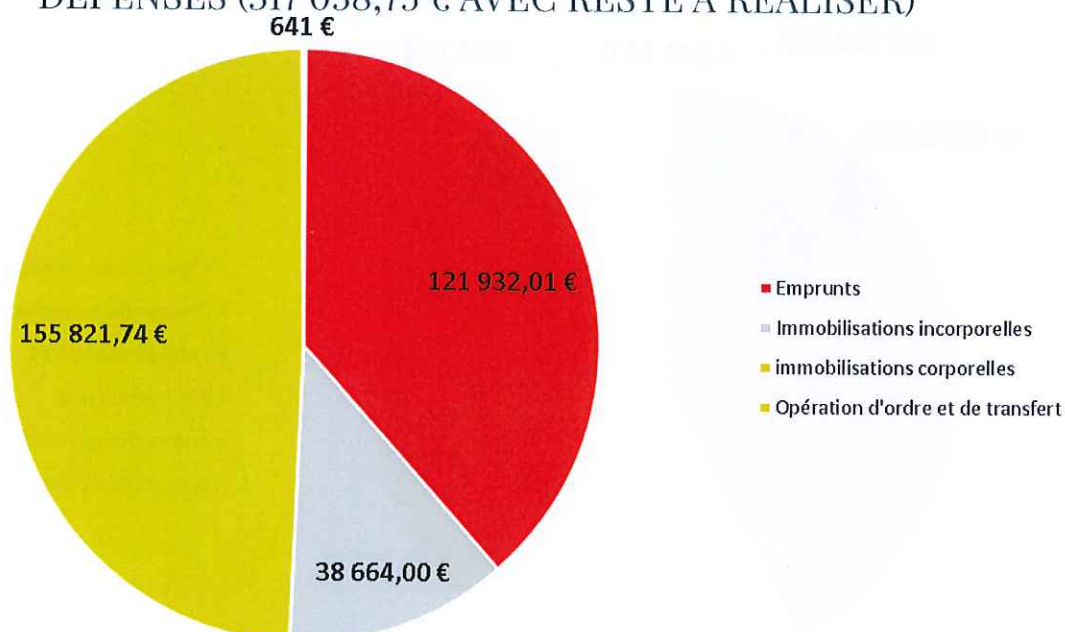


B. INVESTISSEMENT

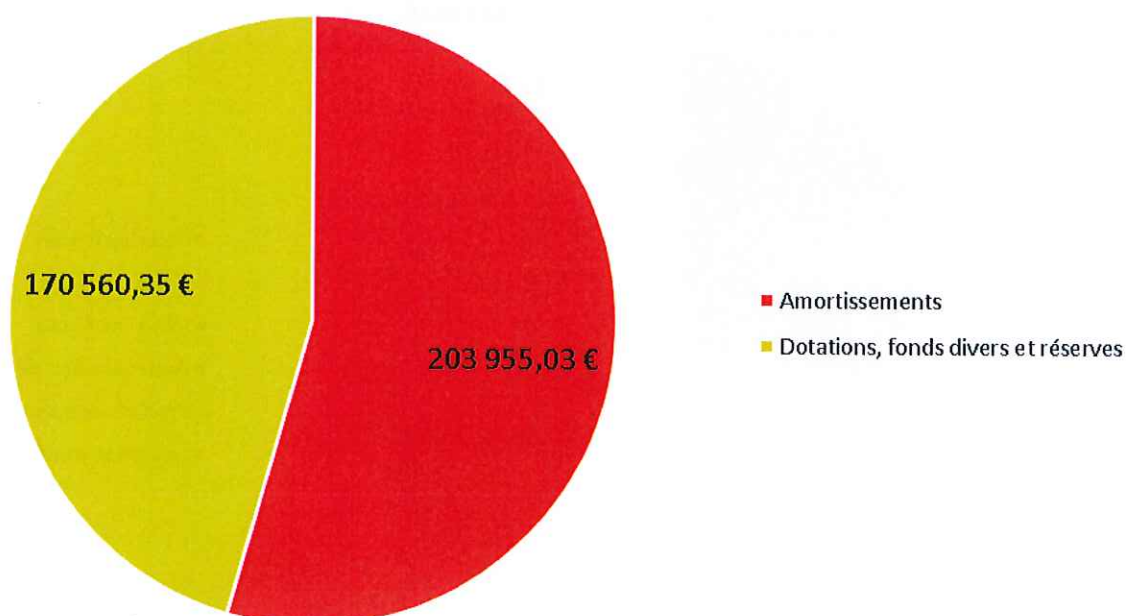
DEPENSES ET RECETTES



COMPTE ADMINISTRATIF 2015 SECTION INVESTISSEMENT DEPENSES (317 058,75 € AVEC RESTE A REALISER)



COMPTE ADMINISTRATIF 2015 SECTION INVESTISSEMENT RECETTES (374 515,38 €)



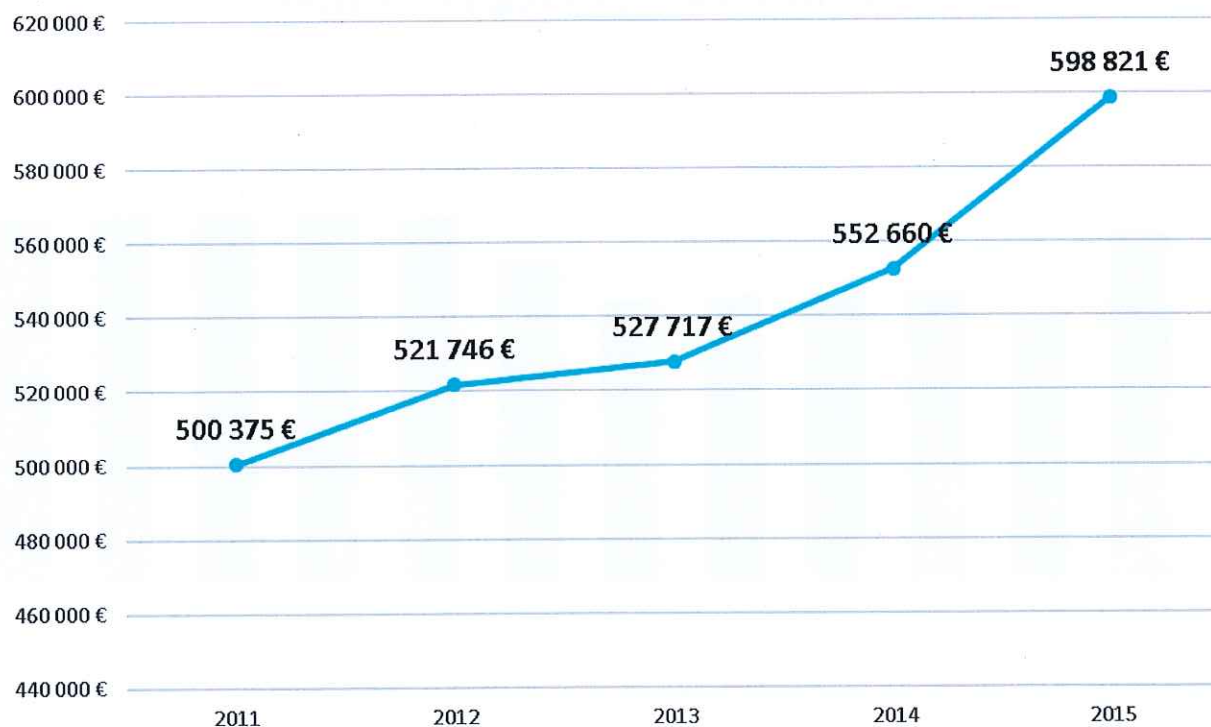


RESULTAT EN 2015

	Résultat	Résultat repris 2014	Reste à réaliser	Tous exercices confondus
Fonctionnement	125 013,67 €	301 963,51 €		426 977,18 €
Investissement	57 456,63 €	37 544,91 €	30 329,90 €	64 671,64 €
Total	182 470,30 €	339 508,42 €		491 648,82 €



DÉTAIL DU COÛT DE TRAITEMENT DES DÉCHETS “LES ORDURES MÉNAGÈRES”



En 2015, le coût par habitant pour les ordures ménagères résiduelles est de 24,46€

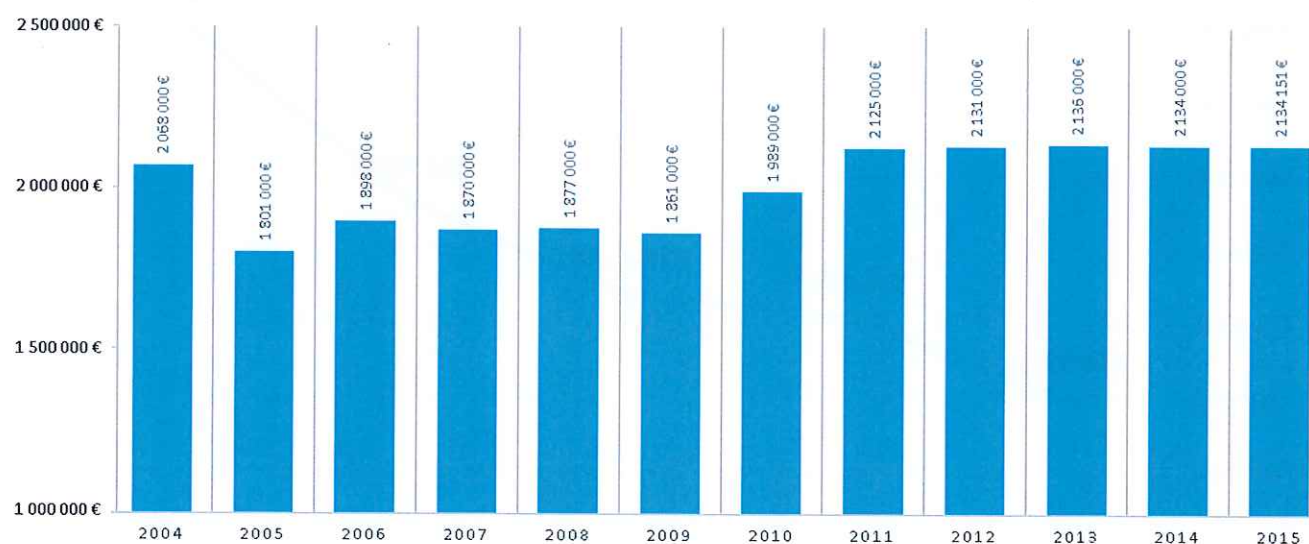


DÉTAIL DU COÛT DE TRAITEMENT DES DÉCHETS “LA COLLECTE SÉLECTIVE”



En 2015, le coût par habitant pour la collecte sélective est de 9,52€

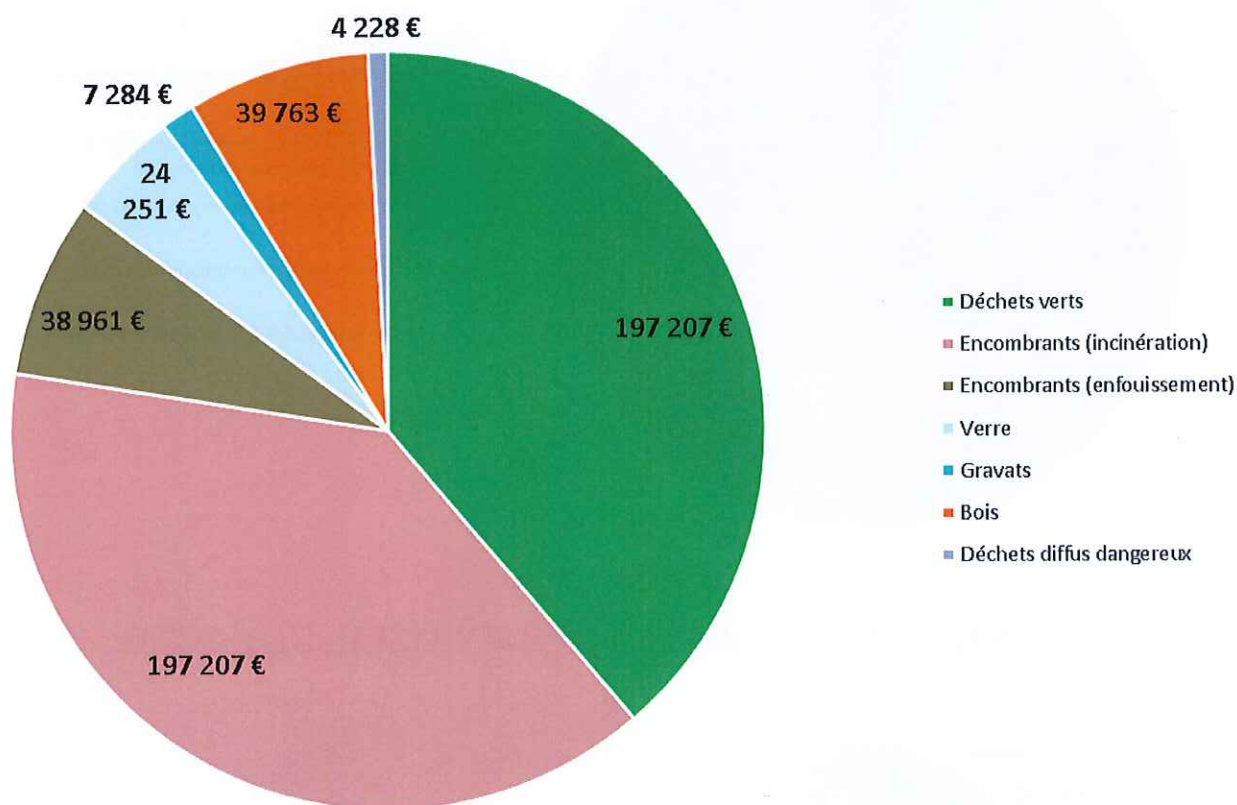
DÉTAIL DE LA REDEVANCE INCITATIVE



A noter que la participation des usagers est stable depuis 2003, elle varie légèrement en fonction du taux de présentation du bac bleu.

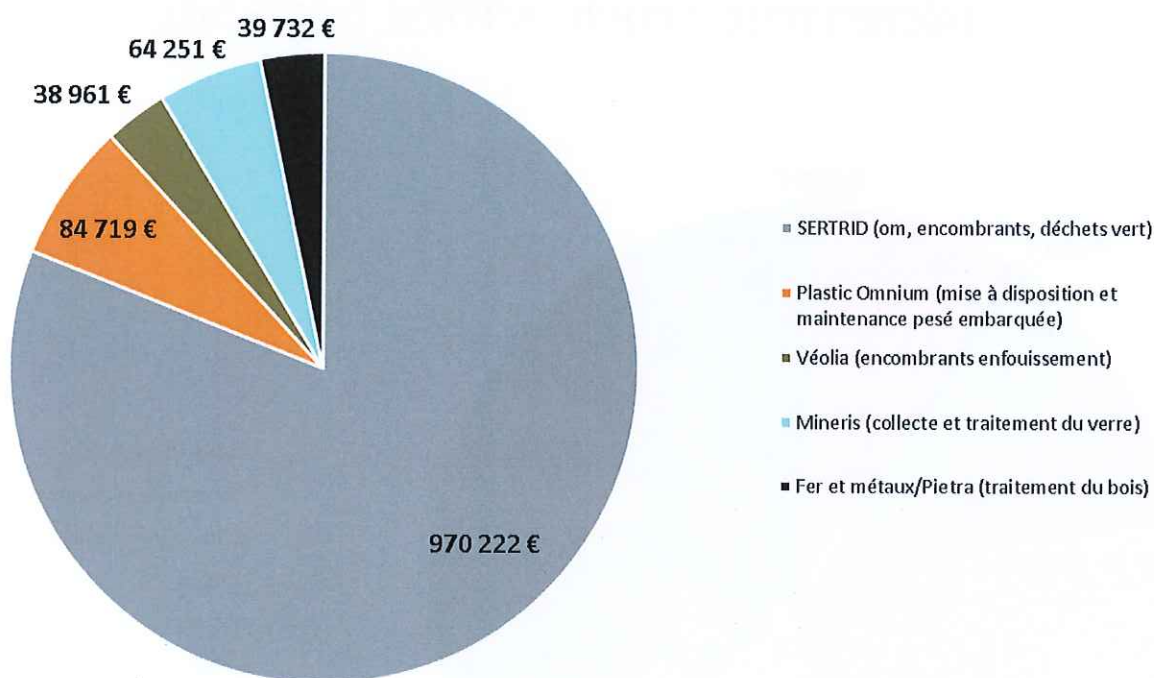


DÉTAIL DU COÛT DE TRAITEMENT DES DÉCHETS
“COÛT DU TRAITEMENT DES DÉCHETS EN APPORT VOLONTAIRE
(DÉCHETTERIE)” POUR UN TOTAL DE 508 901€

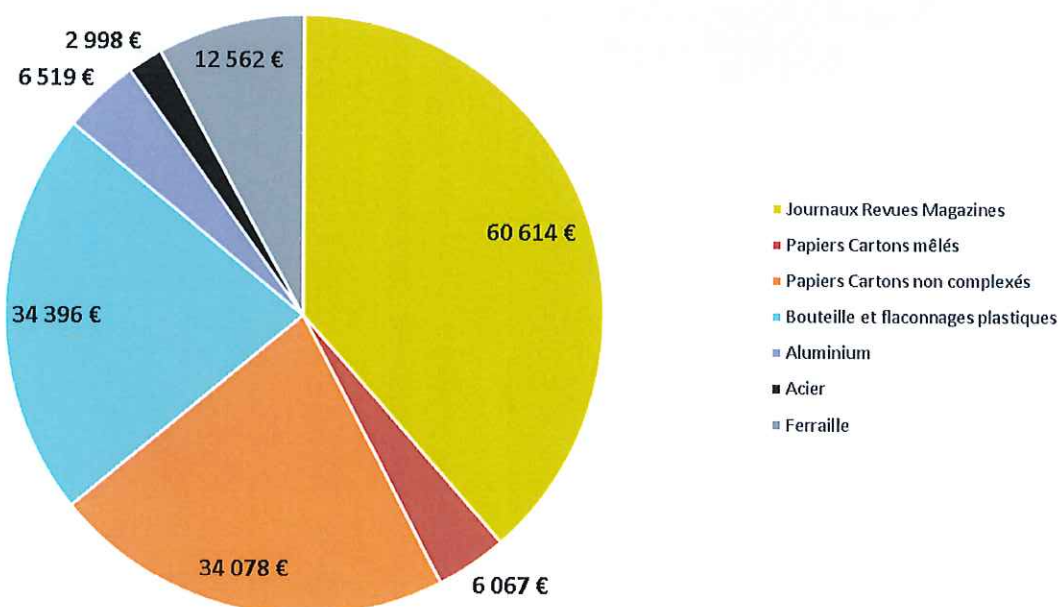




MONTANT ANNUEL DES PRESTATIONS RÉMUNÉRÉES À DES ENTREPRISES SOUS CONTRAT POUR UN TOTAL DE 1 197 885€

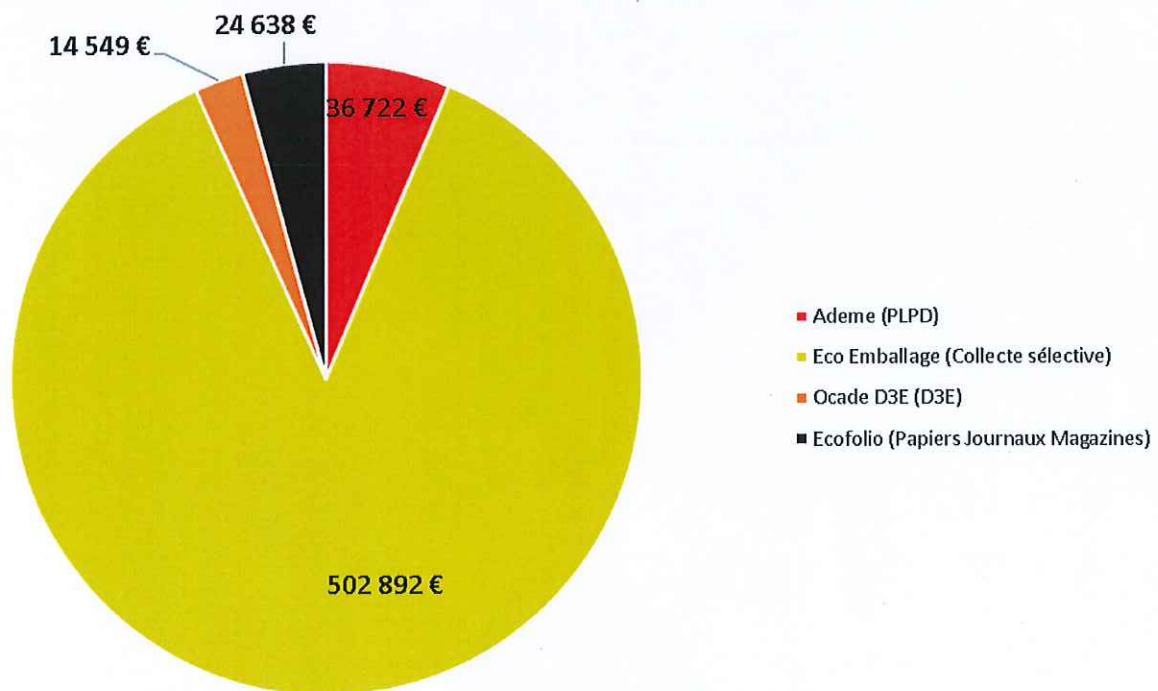


VENTE DES MATÉRIAUX POUR UN TOTAL DE 157 234€





SOUTIEN ECO-ORGANISME POUR UN TOTAL DE 578 801€



Envoyé en préfecture le 13/10/2016

Reçu en préfecture le 13/10/2016

Affiché le

Bernier
Levraud

ID : 090-249000241-20161006-2016_07_14-DE

4. LES ACTIONS

A. SPECTACLES ET SENSIBILISATION



La sensibilisation des enfants au tri sélectif reste primordiale, étant en pleine phase d'apprentissage, ces adultes de demain sont à même d'adopter de nouvelles habitudes.



L'animation "lombricompostage" avec l'école maternelle Moulin des près de Delle



Spectacle mêlant écologie, magie et numérique « A jeter sur la voie publique » pour les classes élémentaires de Beaucourt

B. COLLECTE

SPECIALE DEEE



En application de la réglementation en vigueur, les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) ne sont collectés qu'avec la déchetterie mobile. Une collecte exceptionnelle des DEEE a été organisée sur les communes de Croix Novillard et Autrechêne.



Collecte spécial de D3E à Autrechêne, Novillard et Croix par déchetterie mobile

Envoyé en préfecture le 13/10/2016

Reçu en préfecture le 13/10/2016

Affiché le

BRETAGNE

ID : 090-249000241-20161006-2016_07_14-DE